

## Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine

### Réhabiliter le domaine public maritime du Bassin d'Arcachon

Le CESER a examiné un projet de convention-cadre fixant la stratégie de réhabilitation du domaine public maritime dans le Bassin d'Arcachon, avec un objectif de réhabilitation de 75% de friches d'ici 2032. Le Bassin fait face, depuis les années 1980, à une prolifération de récifs d'huîtres sauvages appelés « friches ostréicoles » qui sont estimées à plus de 60 000 tonnes pour environ 16 000 tonnes en élevage, et qui génèrent des impacts importants sur les écosystèmes marins, l'activité ostréicole et la navigation.

La poursuite des travaux de réhabilitation du Bassin semble incontournable pour répondre à la multitude d'enjeux identifiés. Le CESER a particulièrement mis en avant la dynamique partenariale instaurée et surtout son ancrage sur le long terme par l'intermédiaire de cette convention. Néanmoins, il regrette que la société civile, notamment les associations de protection de l'environnement, n'apparaisse pas dans la liste des membres du comité de pilotage.

En ce qui concerne les actions, le CESER préconise que le volet des déchets coquilliers soit mentionné dans la convention, seuls les déchets anthropiques étant à ce jour cités. Par ailleurs, le CESER souhaite que la convention prévoie le suivi d'indicateurs, par exemple, la surface annuelle de friche réhabilitée par rapport à la surface totale de friches.

Enfin, seul le comité régional conchylicole a pris un engagement en faveur du milieu dans le cadre de cette convention. Or, parce que la dégradation du milieu résulte de multiples facteurs qui ne sont pas uniquement liés à l'activité ostréicole, il semble important que l'ensemble des parties prenantes prenne d'emblée des engagements pour assurer la préservation du milieu au-delà des travaux afin d'éviter que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Le Conseil régional pourrait ainsi s'engager à accompagner des actions de sensibilisation, d'information et de formation auprès des différents usagers du Bassin sur l'ensemble des enjeux liés à la préservation du Bassin d'Arcachon.

En séance plénière, le CESER s'est par ailleurs interrogé sur la mise en place (envisagée ou non) d'une même démarche sur le Bassin de Marennes Oléron.

*Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER « [Convention cadre entre l'État, l'Office Français de la Biodiversité \(OFB\), l'Agence de l'Eau Adour Garonne \(AEAG\), la Région Nouvelle-Aquitaine, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon \(SIBA\) et le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine \(CRCAA\) pour la réhabilitation des friches, la restauration des vasières et le maintien du potentiel ostréicole](#) ».*

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

#### SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

#### SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

#### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations  
[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)